



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Examen du Programme des activités sectorielles**I. Introduction**

1. A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation de sa Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes¹, de convoquer le groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles (composé cette fois de deux membres titulaires représentant les employeurs, deux membres titulaires représentant les travailleurs et cinq membres titulaires représentant les gouvernements) pendant la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2002. Le groupe de travail était chargé:
 - d'examiner comment mettre en œuvre la nouvelle approche du Programme des activités sectorielles;
 - de faire des recommandations concernant le programme des secteurs d'activité économique en 2003, y compris les réunions;
 - de donner des orientations générales au Bureau pour la préparation d'un document qui serait soumis à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes à la 285^e session (novembre 2002) du Conseil d'administration et qui porterait sur les questions suivantes:
 - i) le mécanisme et le processus de consultation sur la mise en œuvre de la nouvelle approche ainsi que sur le fond des consultations qui prendront en compte la question d'une plus grande flexibilité pour la période biennale 2004-05 et de la flexibilité pour 2002-03, et l'élaboration d'activités autres que des réunions à entreprendre dans des secteurs déterminés;
 - ii) l'amélioration de la participation des gouvernements aux réunions sectorielles, et en particulier celle des pays en développement;
 - iii) la mise en œuvre du «guichet unique».

¹ Document GB.283/13, paragr. 22, 23 et 36.

2. Le groupe de travail s'est réuni deux fois au cours de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Avant ces réunions, deux réunions de consultations informelles se sont tenues avec les coordinateurs régionaux des gouvernements (membres gouvernementaux du groupe de travail), ainsi qu'une réunion de consultation informelle pour toutes les missions permanentes établies à Genève. De plus, un questionnaire a été mis au point et envoyé, en même temps que des informations de base sur le Programme des activités sectorielles, aux coordinateurs régionaux gouvernementaux, pour être transmis aux gouvernements, ainsi qu'aux missions permanentes. Il y a également eu une réunion de consultation tripartite informelle avec les secrétariats des groupes d'employeurs et de travailleurs et les coordinateurs régionaux et gouvernementaux.
3. La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 4 juin 2002 et a traité exclusivement du programme des secteurs d'activité économique pour 2003. Lors d'une deuxième réunion, qui s'est tenue le 17 juin 2002, le groupe de travail a lancé une discussion sur les autres questions faisant partie de son mandat. Le Conseil d'administration a approuvé à sa 284^e session (juin 2002) le programme des secteurs d'activité économique pour 2003 sur la base des recommandations du groupe de travail ², mais a décidé d'étendre à la production de tabac le mandat de la réunion tripartite sur le secteur du tabac. Il a recommandé par ailleurs que la commission examine en novembre 2002 les problèmes que pose l'organisation des groupes de la Réunion paritaire sur le service public d'urgence, prévue pour janvier 2003 ³ (voir paragraphe 19 ci-après).
4. Les sections ci-après portent essentiellement sur la nouvelle approche et sa mise en œuvre à partir de la période biennale 2004-05, y compris la procédure de consultation et la nécessité d'obtenir des informations et orientations plus détaillées. Le document donne aussi des précisions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du guichet unique. La dernière section traite de la question de l'organisation des groupes de la réunion paritaire sur le service public d'urgence prévue pour janvier 2003.

II. La nouvelle approche

5. Il convient de rappeler qu'à sa dernière réunion, en mars 2002, la commission a approuvé «une nouvelle approche du Programme des activités sectorielles visant à maximiser l'impact de ces activités dans la limite des ressources disponibles et prévoyant à la fois une composante réunions et une composante autres activités, lorsqu'il y a lieu» ⁴. Le groupe de travail a également donné à sa réunion de janvier 2002 ⁵ les indications suivantes:
 - tous les aspects des activités sectorielles entreprises par l'OIT devraient émaner des mandants;
 - l'organisation actuelle en 22 secteurs devrait être maintenue jusqu'à nouvel ordre;

² Document GB.284/7.

³ Document GB.284/PV, pp. 10-12 et p. 16.

⁴ Document GB.283/13, paragr. 22 a).

⁵ Document GB.283/STM/1.

- la flexibilité serait nécessaire, s’agissant des réunions, quant à la démarche adoptée, à la taille et à la durée, et aux modalités d’organisation, et s’agissant des activités autres que les réunions, quant au choix de ces activités en vue d’un impact maximum;
 - il conviendrait de veiller au suivi et à la continuité des activités, afin d’en finir avec la gestion par à-coups qui caractérise le programme d’activité actuel;
 - les groupes devraient pouvoir continuer de choisir librement leurs représentants aux réunions sectorielles;
 - il conviendrait de mettre au point des mécanismes propres à renforcer la consultation, afin de garantir que celle-ci est pertinente, transparente et continue;
 - il importe d’accroître la participation des gouvernements aux réunions sectorielles;
 - il est nécessaire de mieux faire le lien entre les activités sectorielles et les opérations des autres secteurs de l’OIT.
- 6.** A cette même réunion, le groupe de travail a demandé des précisions sur l’utilisation, à l’avenir, des crédits alloués aux activités sectorielles au titre du budget ordinaire. Le Bureau a confirmé l’interprétation du groupe de travail, à savoir que toute économie découlant de la réorientation du Programme des activités sectorielles serait conservée par le programme et consacrée à des activités de suivi ou d’autres activités dans un ou plusieurs secteurs, ou sur une base sectorielle.
- 7.** S’agissant de la procédure de mise en œuvre de la nouvelle approche, le groupe de travail a recommandé que des consultations se tiennent pour chacun des secteurs choisis pour une période biennale, en vue de définir les questions présentant un intérêt particulier pour ce secteur et de déterminer les moyens d’action (réunions et autres activités) qui seraient les plus fructueux pour le secteur en question. Cela pourrait déboucher sur des programmes d’action pour certains secteurs, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en matière de financement extrabudgétaire.
- 8.** Les discussions au sein de la commission et les consultations qui se sont tenues jusqu’ici ont souligné l’importance des activités sectorielles de l’OIT dans la mesure où elles constituent une passerelle vers le monde du travail, ce qui représente à la fois des défis à relever et des chances à saisir. Le défi est que les mesures prises par l’OIT doivent l’être en temps voulu, et être à la fois pertinentes et ciblées. Le fait de pouvoir saisir les chances qui se présentent permettrait d’en maximiser l’impact. Les moyens d’action choisis seraient donc ceux qui permettraient le mieux:
- a) d’obtenir l’impact souhaité par les mandants; et
 - b) de contribuer en même temps à la mise en œuvre du cadre politique stratégique approuvé par le Conseil d’administration et la Conférence, à celle du programme relatif au travail décent et à une intégration aussi grande que possible des activités sectorielles dans le travail accompli par le Bureau.
- 9.** L’approche des activités sectorielles fondée sur les réunions est bien comprise, et des efforts doivent être faits en permanence pour améliorer le fonctionnement des réunions sectorielles. En revanche, la composante «activités autres que les réunions» demande à être précisée encore. Etant donné le peu de temps dont il disposait pour les consultations pendant la Conférence internationale du Travail de juin, le groupe de travail n’a pas été en mesure de débattre convenablement de cette composante de la nouvelle approche et de formuler des conclusions sur cet aspect de son mandat.

10. Le Bureau estime par conséquent qu'il serait bon de donner à la commission d'autres idées sur cette composante. Pour que cette composante paraisse intéressante et apparaisse comme une option convenable ou préférable à l'option des réunions uniquement, elle doit être stratégique dans sa conception, son objectif et sa mise en œuvre. On trouvera des suggestions pour une approche fondée sur des activités autres que les réunions dans une description plus détaillée des programmes d'action pour trois secteurs choisis. Pour trois des secteurs d'activité (agriculture; éducation; textiles, habillement, cuir et chaussure) le Bureau a préparé des propositions de programmes d'action sous-tendues dans chaque cas par une stratégie fondée sur une identification des questions clés et des principaux problèmes du secteur en question et des moyens qui peuvent être utilisés pour régler ces questions/problèmes de manière à maximiser l'impact. La stratégie globale proposée pour ces secteurs exige que le partenariat au sein du Bureau soit amélioré et que des consultations avec les mandants aient lieu de manière régulière. Les trois programmes d'action proposés figurent à l'annexe 1. Pour que ces programmes d'action soient mis en œuvre, il faudrait suffisamment de ressources pour qu'il puisse y avoir un équilibre par rapport à d'autres unités du siège et des bureaux extérieurs, et pour attirer des ressources extrabudgétaires.

III. Mise en œuvre de la nouvelle approche

11. Depuis 1995, le choix des secteurs se fait par roulement entre les différents secteurs d'activité économique, avec un cycle de quatre ans pour couvrir les 22 secteurs et pour consacrer une réunion, au cours d'une période biennale, à une question multisectorielle ou à un autre but. La période biennale 2004-05 sera la première occasion d'appliquer pleinement la nouvelle approche des activités sectorielles, telle qu'elle est décrite ci-dessus. La commission devra, lorsqu'elle appliquera la nouvelle approche, compte tenu des ressources disponibles et de la nécessité d'en maximiser l'impact, examiner les critères à utiliser pour le choix des secteurs sur lesquels elle devra concentrer son attention. Les critères de sélection qui conviendraient à la nouvelle approche pourraient être les suivants: les besoins d'un secteur donné (urgence et gravité des problèmes rencontrés) et l'impact que l'action de l'OIT peut avoir sur ces besoins. La commission pourrait, par exemple, envisager de s'intéresser à un nombre limité de secteurs en même temps sur une ou deux périodes biennales, pendant que le Bureau continuerait à être un observatoire des tendances pour les 22 secteurs.
12. Pour pouvoir faire au Conseil d'administration des recommandations finales sur la manière d'appliquer la nouvelle approche en 2004-05, la commission doit avoir une vue d'ensemble des principaux problèmes qui se posent dans ces secteurs et avoir une idée des degrés de priorité à leur attribuer, des secteurs sur lesquels l'attention devrait être axée en priorité, et des moyens d'action qui conviendraient le mieux pour réaliser les objectifs retenus et pour qu'il y ait un impact. Le Bureau propose de ce fait d'élaborer un questionnaire assez court et d'inviter les mandants tripartites à faire et communiquer leurs observations sur les questions et priorités de chacun des 22 secteurs, compte tenu des indications données à titre provisoire à l'annexe 2 du présent document et de toute observation que fera la commission à ce sujet. Le but du questionnaire serait également de recueillir des observations sur les programmes d'action figurant à l'annexe 1. Le Bureau rassemblera les réponses reçues et soumettra à la prochaine session du Conseil d'administration (mars 2003) un document pour examen par la commission.

IV. Le mécanisme de consultation

13. Ainsi qu'il est dit ci-dessus, le groupe de travail a précisé que tous les aspects des activités sectorielles devaient émaner des mandants. Autrement dit, il doit y avoir des mécanismes

de consultation efficaces afin que les vues des mandants tripartites – gouvernements, employeurs et travailleurs – puissent être prises en compte. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est le lieu par excellence de ce genre de consultations. Toutefois, pour que ces consultations soient efficaces, la commission doit avoir en main tous les éléments qui lui permettront de faire les meilleures recommandations possibles au Conseil d'administration. Alors que, dans le cas des mandants sectoriels, les secteurs sur lesquels l'attention devra être concentrée échappent à la compétence des ministères du Travail et nécessitent des consultations avec les organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs, il faudra trouver de nouveaux moyens pour atteindre ces mandants et s'assurer que la commission a en main toutes les informations pertinentes.

14. L'expérience vécue avec les consultations informelles qui se sont tenues après la session du Conseil d'administration de mars 2002 dans le cadre des préparatifs des réunions du groupe de travail montre qu'il y a un fossé en matière d'information entre, d'une part, les secrétariats des groupes d'employeurs et de travailleurs et, d'autre part, les coordinateurs régionaux gouvernementaux (ou du moins certains d'entre eux) pour ce qui est de la dimension sectorielle de l'activité du BIT. Cela est probablement inévitable, dans la mesure où les mécanismes de consultation internes des groupes d'employeurs et de travailleurs sont beaucoup plus développés que ceux dont disposent les gouvernements. Il n'en reste pas moins que la plupart des membres du groupe de travail ont estimé que les consultations, qu'elles soient informelles ou qu'elles se fassent au sein du groupe de travail, avaient été fructueuses et marquaient une avancée par rapport à ce qui se faisait auparavant, lorsqu'on comptait essentiellement sur les contacts individuels avec les secrétariats des employeurs et des travailleurs et sur la prise de décisions au sein de la commission.
15. Il est proposé ce faisant d'établir un système de consultations informelles entre deux sessions de la commission afin de régler la question de la planification des activités sectorielles pour un nouveau cycle biennal et toute autre question liée à la direction générale du programme. Les consultations informelles, qui devraient se tenir aussi souvent que nécessaire, regrouperaient le Bureau, les secrétariats des groupes d'employeurs et de travailleurs et les coordinateurs régionaux gouvernementaux. Il serait bon que ces coordinateurs soient choisis parmi les membres de la commission. Une autre solution en ce qui concerne les gouvernements serait d'inviter ces derniers, une fois choisis les secteurs d'activité économique devant retenir l'attention au cours d'une période biennale donnée, à désigner des agents de coordination pour ces secteurs que l'on pourrait associer aux consultations tripartites informelles qui auraient lieu entre deux séances de la commission.

V. Améliorer la participation des gouvernements aux réunions sectorielles

16. A la 283^e session (mars 2002) du Conseil d'administration, il a été décidé⁶ d'inviter à l'avenir tous les gouvernements intéressés à participer aux réunions sectorielles futures auxquelles s'applique le règlement de ces réunions (ce qui exclut les réunions d'experts, ainsi que les séminaires sectoriels nationaux, sous-régionaux et régionaux). Ce nouveau système a déjà été appliqué aux trois réunions sectorielles prévues pour cet automne (industries mécaniques et électrotechniques, industries extractives et services de santé). La commission sera saisie en mars 2003 d'un document décrivant les premières expériences

⁶ Document GB.283/13, paragr. 22 b).

qui auront été faites avec le nouveau système et ses implications administratives et financières.

17. Pour ce qui est du financement éventuel des délégués gouvernementaux, en particulier de ceux (ou certains de ceux) venant des pays en développement, afin de leur permettre de participer aux réunions sectorielles, le groupe de travail a reconnu que, même si cela était souhaitable les restrictions financières imposées aux ressources du budget ordinaire prévues pour les activités sectorielles ne le permettraient pas. En outre, étant donné les priorités actuelles des donateurs, il serait très probablement impossible d'obtenir des ressources extrabudgétaires à cette fin. Les réunions d'experts (par exemple pour l'élaboration d'un recueil de directives pratiques sectoriel) constituent une exception, car la participation des experts gouvernementaux à ces réunions est financée par le Bureau du fait que ces experts, tout comme les experts des groupes d'employeurs et de travailleurs, sont invités à ces réunions à titre individuel. Il y aurait aussi la possibilité de transférer certaines ressources des réunions sectorielles mondiales aux séminaires sous-régionaux et régionaux, les frais de participation des gouvernements, comme ceux des employeurs et des travailleurs, à ces séminaires étant généralement pris en charge par le BIT.

VI. Mise en œuvre du «guichet unique»

18. Le «guichet unique» est un site portail conçu de façon à fournir un point d'accès à différentes sources d'informations sectorielles pertinentes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OIT. Depuis la présentation de ce «guichet unique» à la réunion de la commission de mars 2002, le site Web a encore été perfectionné. Il a été présenté aussi bien à la consultation informelle du groupe gouvernemental de mai qu'à la deuxième réunion du groupe de travail, le 17 juin 2002. Le lancement officiel du prototype du «guichet unique» a eu lieu le 12 juin 2002, parallèlement à la Conférence internationale du Travail. A cette occasion, des entrées avaient été mises au point en anglais pour huit des 22 secteurs faisant partie du Programme des activités sectorielles. Ce nouveau dispositif a également été présenté à des réunions sectorielles récentes. Depuis le lancement du «guichet unique», les services suivants ont aussi été mis en place: un tableau d'affichage électronique pour le Programme de formation des travailleurs portuaires, un autre pour la discussion sur le processus de consolidation des normes maritimes du travail et un serveur de site de SECTOR qui permet aux abonnés d'être tenus chaque mois au courant des nouveautés du site de SECTOR. Jusqu'ici, ce «guichet unique» a été conçu et mis au point à titre provisoire grâce aux ressources du budget ordinaire. Pour qu'il fonctionne pleinement dans les trois langues officielles de l'OIT et pour les 22 secteurs, il faudrait des ressources extrabudgétaires qui sont recherchées activement.

VII. Organisation interne de la réunion paritaire sur le service public d'urgence

19. Etant donné le caractère particulier de la Réunion paritaire sur le service public d'urgence prévue pour janvier 2003, le groupe des PIEM, soutenu par le groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes, a proposé à la 284^e session (juin 2002) du Conseil d'administration que le groupe conjoint gouvernements/employeurs se réunisse «sous la présidence d'un représentant gouvernemental. L'OIT devrait avoir accès à la réunion du groupe et pouvoir lui apporter son assistance». Le groupe des employeurs du Conseil d'administration était dit prêt à organiser d'autres consultations sur ces questions avant la présente session du Conseil d'administration. Au moment de la préparation du présent document, ces consultations se poursuivaient toujours. La commission sera informée oralement des résultats de ces consultations afin qu'elle puisse faire une recommandation

appropriée au Conseil d'administration, compte tenu des implications que cela peut avoir pour d'autres réunions paritaires.

20. La commission voudra sans doute:

- a) *inviter le Bureau à consulter encore les mandants tripartites sur les questions figurant aux paragraphes 5 à 12 et à l'annexe 2 et à soumettre un rapport à la commission à la 286^e session du Conseil d'administration afin de lui permettre de formuler des recommandations en vue de la mise en œuvre de la nouvelle approche au cours de la période biennale 2004-05;*
- b) *indiquer quel est le mécanisme de consultation qu'elle recommandera d'utiliser entre deux sessions du Conseil d'administration, ainsi que précisé au paragraphe 15;*
- c) *examiner les propositions provisoires évoquées au paragraphe 11 et figurant à l'annexe 1 pour les programmes d'action, et les autres secteurs pour lesquels des programmes d'action pourraient être élaborés;*
- d) *compte tenu des résultats des consultations sur la question évoquée au paragraphe 19 au sujet de la prochaine réunion paritaire sur le service public d'urgence, faire une recommandation appropriée au Conseil d'administration.*

Genève, le 14 octobre 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 20.

Annexe I

Trois programmes d'action proposés

I. *Travail décent dans l'agriculture*

Les problèmes de fond

Il n'est pas de secteur économique qui soit davantage frappé par le déficit de travail décent que l'agriculture. En effet, plus de la moitié de la population active mondiale travaille dans ce secteur. La pauvreté et l'insécurité sociale y sont omniprésentes. Or les efforts déployés par l'OIT pour permettre aux travailleurs ruraux de mieux se faire entendre, pour renforcer leur pouvoir d'achat, les services sociaux mis à leur disposition ainsi que leur participation à la prise de décisions ont été trop dispersés pour avoir des effets durables. Si l'OIT doit apporter une contribution efficace à la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, il lui faut accorder une plus grande attention aux travailleurs ruraux, les plus touchés par la pauvreté. En effet, le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a estimé que l'élimination de la pauvreté était la tâche la plus ardue à laquelle le monde d'aujourd'hui était confronté, et que l'agriculture était inextricablement liée à l'élimination de cette pauvreté.

Il conviendrait de lancer un programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture pour renforcer les services de l'OIT et aider le 1,1 milliard de personnes qui travaillent dans l'agriculture. Qu'ils soient de petits exploitants agricoles ou qu'ils comptent parmi les 450 millions d'ouvriers agricoles salariés, la plupart des travailleurs ruraux vivent dans la pauvreté. Leurs revenus correspondent approximativement à la moitié des revenus des travailleurs des villes et ont tendance à fluctuer selon les saisons, faisant passer les familles de l'abondance à la famine au cours d'une même année. La prédominance du travail occasionnel, temporaire et saisonnier montre à quel point les moyens ruraux de subsistance sont précaires, et l'absence de toute autre possibilité d'emploi sape tout effort visant à améliorer les conditions de travail. Quelque 70 pour cent de la pauvreté dans le monde se situe en milieu rural. Selon toute attente, c'est la pauvreté des travailleurs adultes qui explique le taux élevé du travail des enfants dans l'agriculture, le plus élevé de tous les secteurs économiques.

De tout temps, c'est grâce à la croissance de la productivité agricole, à la production de richesses et au transfert des ressources humaines vers de nouvelles activités que les économies ont pu croître et que les moyens de subsistance des gens se sont améliorés. Les économies de la plupart des pays en développement ne peuvent pas croître de manière durable et ne peuvent pas fournir des emplois suffisants s'ils n'investissent pas dans le secteur rural. C'est la tâche à laquelle doivent s'atteler les pays en développement dont le secteur agricole est prédominant. Les politiques de l'emploi qui favorisent les emplois ruraux non agricoles, qui incitent à la création de petites et moyennes entreprises, notamment dans les zones rurales, et orientent les investissements vers la création d'infrastructures rurales à forte intensité d'emplois contribuent de manière déterminante à faciliter la transition d'une société essentiellement agraire à une société plus axée sur l'industrie et le commerce. Ainsi, un secteur rural suffisamment varié et dynamique pourra amortir les effets, sur la main-d'œuvre, d'un rapide repli économique ou d'une forte instabilité. Il importe donc de mettre à profit la compétence considérable de l'OIT en matière de stratégie pour l'emploi rural pour obtenir de meilleurs résultats. Il n'y a pas de moyen plus direct de sortir de la pauvreté que d'obtenir un emploi décent; il n'y a pas de remède plus approprié contre la pauvreté rurale que d'instaurer des stratégies en faveur de l'emploi rural.

L'agriculture durable repose sur l'existence d'une main-d'œuvre en bonne santé capable de satisfaire à ses besoins fondamentaux et d'établir des plans pour l'avenir. Dans de nombreux pays aujourd'hui, la pauvreté, les conditions de travail peu sûres et la santé médiocre des travailleurs sont autant de facteurs qui contribuent à abaisser la productivité de la main-d'œuvre dans l'agriculture, ce qui ne manque pas de perpétuer le cycle vicieux de la pauvreté rurale. Compte tenu de l'absence d'accès aux soins de santé de base et à la protection sociale, la maladie, l'incapacité de travail ou la mort plongent les familles rurales plus profondément encore dans la pauvreté. Il importe donc d'adopter des mesures spécifiques pour améliorer les services de santé ruraux, pour s'attaquer à la

pandémie du VIH/SIDA qui sévit chez les populations rurales et pour protéger le nombre croissant d'orphelins dont les parents ont été emportés par le SIDA. En outre, l'OIT doit encourager chez nos mandants la mise en œuvre de la convention n° 184 sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, et la faire mieux connaître aux autres organismes des Nations Unies qui travaillent dans le secteur. Alors que de nombreux efforts sont déployés pour accroître la production agricole, il est vital que les employeurs, les travailleurs agricoles salariés et les petits exploitants soient davantage sensibilisés aux méthodes de travail sûres capables de les protéger des accidents du travail et des maladies professionnelles, découlant notamment de la mauvaise utilisation des machines et des produits agrochimiques.

Le dialogue social dépend de la capacité des gens à se prendre en charge et à apporter des améliorations à leur vie professionnelle. A cet effet, l'OIT s'emploie à promouvoir la liberté syndicale de sorte que les cultivateurs, les petits exploitants, les travailleurs salariés et les travailleurs ruraux puissent constituer les coopératives, les syndicats et les organisations d'employeurs dont ils ont besoin pour améliorer leurs moyens de subsistance. L'OIT devrait continuer à promouvoir ce droit important, mais de manière bien plus active et plus ciblée que par le passé, de sorte que nos mandants ruraux soient mieux à même de participer aux prises de décisions qui touchent l'avenir de leur secteur. Il importe de renforcer également la participation des travailleurs sociaux à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Moyens d'action de l'OIT

Le programme d'action proposé sur le travail décent dans l'agriculture devrait aider les Etats Membres de l'OIT engagés dans la stratégie pour la réduction de la pauvreté à réduire la pauvreté rurale et à parvenir à une agriculture socialement durable. Ce programme contribuerait à la mise en œuvre de la stratégie en étant axé sur les préoccupations propres aux travailleurs agricoles et ruraux qui veulent faire valoir les principes et les droits fondamentaux au travail ainsi que leurs droits à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social. Il serait étayé par un programme de recherche, des orientations en matière de politique générale, des activités en faveur du dialogue social et une assistance technique portant sur un ou deux sujets de préoccupation que connaissent deux ou trois pays.

Le Bureau pourrait, en lançant une consultation nationale, contribuer à la mise au point d'une stratégie par pays en matière d'emploi rural, visant à promouvoir des perspectives d'emploi non agricole. L'expérience considérable de l'OIT en matière de programmes de développement à forte intensité d'emplois, dans le domaine notamment de la construction de routes visant à améliorer la mobilité rurale et l'accès au marché des produits ruraux, montre que cette stratégie à forte intensité d'emplois a des incidences économiques positives et qu'elle présente des avantages comparatifs en termes de coûts, de création d'emplois, de transfert de compétences, de capacité locale de maintenance et d'activité économique, et surtout de croissance des PME locales. On pourrait adapter cette stratégie aux autres besoins d'infrastructure définis dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg, et notamment la gestion de l'eau, la mise en place d'un réseau d'assainissement et la fourniture d'énergie rurale, qui sont le fondement même de la croissance économique et du bien-être social, de même qu'aux priorités par pays fixées dans les DSRP nationaux, comme les petits barrages et les projets d'irrigation communautaire. Des principes directeurs sur l'emploi rural devraient s'inscrire dans le cadre général du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et, le cas échéant, du programme par pays pour la promotion du travail décent. Les partenaires nationaux pourraient collaborer étroitement avec les autres organismes multinationaux qui se sont engagés à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement rural. Il faudrait prévoir de renforcer les capacités des partenaires sociaux pour qu'ils participent davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté, de façon que les politiques agricoles nationales, les objectifs de développement rural et l'octroi des services sociaux répondent bien aux besoins des employeurs et des travailleurs ruraux.

Afin d'améliorer les conditions de travail dans l'agriculture, l'OIT pourrait offrir une assistance technique aux gouvernements en les aidant à élaborer une politique nationale en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture, et elle pourrait renforcer la capacité des partenaires sociaux de mettre en application les améliorations apportées au niveau national et au niveau de l'entreprise. Dans le cadre des activités menées dans le pays pour aider directement les mandants, on pourrait envisager de former les représentants des employeurs et des travailleurs, les membres

des coopératives agricoles et les inspecteurs du travail agricole aux modes opératoires sûrs et aux systèmes de gestion de la sécurité dans les grands domaines sensibles tels que la sécurité sur les machines, la manutention et le transport des matériaux et la gestion des produits chimiques. On pourrait prévoir des mesures spéciales pour assurer la sécurité et la santé des travailleuses, des jeunes travailleurs ainsi que des travailleurs temporaires et saisonniers. Des réunions nationales tripartites sur la sécurité et la santé dans l'agriculture pourraient offrir l'occasion de discuter des problèmes rencontrés dans le secteur, de définir les actions prioritaires à mener, d'examiner le rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des améliorations et de mettre au point un plan d'action national.

Outre ces deux grands domaines prioritaires, l'OIT pourrait envisager d'intervenir de manière ciblée dans des domaines d'importance choisis par le pays en question, comme le travail des enfants dans l'agriculture commerciale ou la sensibilisation au VIH/SIDA des populations rurales.

Les résultats du Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture (septembre 2003) fourniront des informations complémentaires, de même que les consultations engagées avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Les expériences recueillies en matière d'élaboration et de mise en œuvre de chaque programme d'action national pourraient faire l'objet d'une évaluation, à intervalles réguliers, dans le but de communiquer les résultats obtenus, de définir les points forts et les points faibles, de fournir l'occasion de recentrer les efforts si nécessaire, et enfin de faire la synthèse des enseignements tirés.

Le programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture, s'il relève du Département des activités sectorielles, va vraisemblablement mettre à contribution toutes les compétences de l'Organisation. Il sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs de l'OIT et ses mandants tripartites. Il est indispensable de s'assurer la collaboration d'autres organismes des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale, de manière à ce que les problèmes sociaux dus à la pauvreté rurale restent une priorité dans le programme international pour la réduction de la pauvreté. On veillera également à ce que les préoccupations propres aux travailleurs agricoles et ruraux des pays concernés soient bien intégrées dans les activités de l'OIT qui sont actuellement programmées dans les quatre secteurs, de sorte que l'utilisation des ressources soit aussi efficace que possible. Néanmoins, le programme doit être doté de ressources supplémentaires suffisantes pour attirer les partenariats au sein de l'Organisation et les soutiens extérieurs. Il devrait avoir pour objectif final d'aider les Etats Membres de l'OIT engagés dans le processus DSRP à instaurer une agriculture socialement durable qui soit économiquement viable, écologiquement rationnelle et socialement juste – c'est-à-dire le travail décent dans l'agriculture.

II. *L'avenir de l'enseignement: comment remédier aux pénuries de professeurs afin de réaliser l'objectif de l'éducation pour tous*

Introduction

Les pénuries d'enseignants augmentent dans le monde entier. Une étude récente publiée en 2002 par l'OIT et l'UNESCO, *A Statistical Profile of the Teaching Profession*, révèle que, malgré l'accroissement du recrutement de nouveaux professeurs depuis 1990, les pressions démographiques et la nécessité de réduire le taux élevé de population non scolarisée aggravent la pénurie déjà chronique dont souffrent de nombreux pays en développement. Cette situation compromet fortement la réalisation de cet objectif ambitieux: l'éducation pour tous, qui devrait être atteint à l'horizon 2015. Dans les pays développés, les pénuries de personnel enseignant – qu'elles affectent l'ensemble des domaines d'étude, une matière en particulier, ou encore qu'elles soient propres à certaines régions (trois facteurs qui peuvent d'ailleurs être conjoints) – prennent une telle ampleur que les ministères de l'Education de nombreux pays de l'OCDE ont décidé, dans le cadre d'un projet ad hoc, d'échanger idées et informations sur les mesures qui permettront de remédier à une telle situation. C'est en effet à cette seule condition que l'on pourra assurer la mise en place de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie accessibles à tous.

Questions et problèmes

Les problèmes ne sont pas identiques dans tous les pays. On constate dans les pays développés un vieillissement notoire de la profession enseignante, alors que l'évolution actuelle exige une redéfinition en profondeur du rôle et des responsabilités des enseignants, en sorte que les écoles et les systèmes éducatifs deviennent les piliers de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie accessibles à l'ensemble de la population. Deux phénomènes contribuent largement à ce vieillissement: d'une part, l'enseignement, dans nombre de ces pays, ne présente qu'un intérêt assez limité pour les jeunes, séduits par des professions mieux rémunérées et moins éprouvantes; d'autre part, le nombre d'enseignants qui abandonnent la profession après trois à cinq ans de pratique ne cesse de croître. Le comité conjoint OIT/UNESCO d'experts (CEART) lance des mises en garde à ce propos depuis de nombreuses années (voir les rapports de 1994, 1997 et 2000). Les pays en question ont donc engagé – à l'échelon national, régional et local – un ensemble de mesures exceptionnelles dans le but de recruter et retenir des enseignants: importantes révisions salariales, réaménagement en profondeur de la structure des carrières, assouplissement des normes en matière de qualifications et de compétences, lancement de campagnes spéciales de recrutement, dans le pays mais aussi à l'étranger. Les principaux problèmes concernent les normes de formation du personnel enseignant, la garantie pour l'enseignant de pouvoir bénéficier d'une formation continue tout au long de sa carrière, l'ajustement de la profession enseignante à de nouvelles exigences, la mobilisation des ressources qui permettront de rendre les salaires aussi attractifs que ceux des autres professions, l'organisation du travail et des horaires, ainsi que les questions concernant le stress, la violence dans les écoles et le rôle du professeur à l'heure où les technologies de l'information et de la communication (TIC) occupent une place de plus en plus prépondérante.

Dans les pays en développement, les pénuries chroniques d'enseignants, conjuguées à l'absence des conditions élémentaires indispensables à la pratique de l'enseignement comme à la poursuite de l'apprentissage, se traduisent depuis de nombreuses années par un gonflement excessif des effectifs des classes, un taux d'abandon élevé, l'impossibilité – qui touche surtout les filles – d'accéder ne serait-ce qu'aux rudiments de l'enseignement scolaire et, d'une manière générale, la médiocre qualité de l'enseignement. Dans nombre de ces pays, le recrutement des professeurs est battu en brèche par la rapidité de la croissance démographique. Il est en outre fréquent que ces professeurs ne possèdent pas les qualifications pédagogiques de base et contribuent de la sorte à perpétuer des conditions préjudiciables tant à l'enseignement qu'à l'apprentissage. La propagation du VIH/SIDA qui frappe actuellement de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et menace de toucher d'autres pays ou régions pauvres dans les années à venir constitue un drame supplémentaire pour l'éducation et la profession enseignante. On estime que, dans certains pays africains, il meurt plus de professeurs qu'il n'en sort des instituts de formation. La plupart de ces pays Membres de l'OIT se sont par ailleurs fixé pour objectif d'assurer d'ici à 2015 l'éducation primaire universelle, mais leurs chances d'y parvenir semblent s'amenuiser au vu de l'aggravation des pénuries d'enseignants. Ces pays doivent résoudre d'importantes difficultés, touchant notamment la formation de base des enseignants, leurs possibilités d'avoir accès à une formation en cours d'emploi, même rudimentaire, le relèvement des salaires, souvent dérisoires, propre à renforcer la motivation des candidats à l'enseignement et à permettre la création de nouveaux emplois dans des économies soumises à d'importantes contraintes budgétaires et fiscales, la mise en place d'une infrastructure élémentaire d'appui à l'enseignement, les inégalités entre hommes et femmes – qui peuvent dissuader les filles d'embrasser la carrière de l'enseignement – et enfin la lutte contre les ravages infligés par le VIH/SIDA.

Par-delà leurs différences de niveau socio-économique, nombre de pays sont confrontés à une même question: comment institutionnaliser, entre les autorités publiques et privées responsables de l'enseignement et les syndicats d'enseignants, un dialogue social véritable susceptible de déboucher sur l'engagement d'une réforme salutaire de l'éducation.

Moyens d'action proposés par l'OIT

Un programme d'action pourrait être mis en place pour résoudre ces difficultés et aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à rendre la profession enseignante plus attractive et à répondre aux exigences fixées en matière de qualité de l'éducation. Ce programme s'appuierait sur un ensemble de recherches, sur la création de forums pour le dialogue social et sur l'élaboration, entre 2004 et 2006, d'un rapport global. La première étape du programme consistera en une réflexion sur les obstacles auxquels se heurtent les divers pays et sur les solutions envisageables à

l'échelon régional. Les résultats de cette réflexion, conjugués aux recommandations pratiques formulées lors des réunions sectorielles de l'OIT ainsi que par le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART), ainsi qu'aux analyses de la situation nationale et des meilleures pratiques communiquées par les participants, constitueront la matière première d'un dialogue social qui devra se poursuivre dans chaque région dans le but de délimiter avec précision les obstacles et d'arrêter les mesures – politiques, législatives ou autres – qu'il faudra mettre en œuvre pour les surmonter. Enfin, en 2006, le Bureau réunira l'ensemble des résultats (recherches régionales et bilan du dialogue social) dans un rapport global qui sera présenté au Conseil d'administration, au CEART et à l'ensemble des Etats Membres. Le programme sera complété par la mise en place de procédures de contrôle et d'évaluation qui permettront d'évaluer son incidence sur les politiques et les pratiques nationales.

Recherches régionales et partage des informations dans les pays qui ne font pas partie de l'OCDE

Au lieu d'organiser une réunion sectorielle internationale de type classique, le Bureau, s'appuyant sur des méthodes appropriées (enquêtes régionales, études par pays, élaboration d'indicateurs comparatifs, etc.), effectuerait un certain nombre d'études régionales sur les principales difficultés rencontrées par la plupart des pays de la région, comme nous l'avons signalé plus haut. L'objectif serait d'intégrer activement ces activités dans les programmes et les objectifs stratégiques en matière de travail décent; à cette fin, les propositions de recherche seraient, au sein de l'OIT, examinées en consultation avec les autres services du secteur du dialogue social (ACTRAV, ACT/EMP, IFP/DIALOGUE) ainsi qu'avec certaines unités chargées de l'intégration des politiques et des DSPR (INTEGRATION), des questions touchant l'éducation et la formation (IFP/SKILLS, IPEC) ainsi qu'avec les offices régionaux, afin de fixer certains objectifs et d'arrêter des programmes de travail correspondant aux besoins des régions. Il serait souhaitable d'intégrer dans ces recherches les activités de l'OIT, de l'UNESCO et d'autres organisations sur les indicateurs en matière d'éducation afin de faire le meilleur usage possible des ressources et d'éviter les chevauchements d'activités.

Les documents établis à partir des résultats de ces recherches seraient alors présentés, à des fins de débat, à quatre conférences ou colloques régionaux se déroulant en Afrique, en Amérique latine, dans les régions Asie/Pacifique et Europe de l'Est/Asie centrale, regroupant les gouvernements des Etats Membres ainsi que des représentants des employeurs et des travailleurs (en l'occurrence des enseignants), invités en fonction du montant des ressources ordinaires – budgétaires et extrabudgétaires – qui pourront être mobilisées à cette fin. Afin d'assurer une convergence aussi large que possible entre les objectifs et les activités de ces réunions régionales et d'autres objectifs stratégiques de l'OIT, il conviendrait d'en déterminer la nature exacte (conférences, colloques ou autres) en consultation avec les coordinateurs régionaux gouvernementaux rattachés à la STM, avec les groupes d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'avec les bureaux régionaux de l'OIT. Il s'agirait de réunions paritaires comportant une importante participation des représentants du secteur privé, dont le nombre serait convenu dans le cadre d'autres réunions sectorielles qui se tiendront en 2003 consacrées aux services de santé et aux services publics (il est prévu un représentant des employeurs pour trois représentants des travailleurs dans les secteurs qui relèvent principalement ou exclusivement des services publics – le gouvernement y étant le seul ou le principal employeur).

Il serait souhaitable que les documents des précédentes réunions de l'OIT, ou de l'OIT et de l'UNESCO susceptibles d'apporter un éclairage sur les principales questions puissent être utilisés pendant les conférences ou colloques régionaux. Parmi ces textes figureraient:

- les conclusions et les résolutions adoptées lors des précédentes réunions sur le secteur de l'éducation organisées par l'OIT (1991, 1996 et 2000);
- les conclusions et recommandations du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART), notamment les quatre derniers rapports (1994, 1997, 2000, ainsi que celui qui sera publié en septembre 2003);
- les dispositions des deux instruments internationaux normatifs applicables au personnel enseignant: la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966, et la Recommandation UNESCO concernant la condition du personnel enseignant du supérieur, 1997.

Selon les ressources disponibles, les experts du CEART seraient invités à participer aux réunions en qualité de spécialistes. D'importants acteurs institutionnels (en premier lieu l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale) seraient également invités à témoigner de leur expérience dans ce domaine.

Création de forums pour le renforcement du dialogue social dans le secteur de l'éducation

L'objectif de ces réunions régionales serait double: mener une réflexion sur les résultats des recherches et des documents préparés par le Bureau ainsi que sur les travaux et réalisations des participants, et proposer, en respectant les diverses étapes du dialogue social, des démarches concrètes visant à apporter une solution aux principales interrogations et difficultés rencontrées par les pays de la région et pouvant être portées à l'attention des gouvernements des Etats Membres et des partenaires sociaux. Le bilan de ces réunions pourrait prendre diverses formes – recommandations, directives, conclusions ou autres – selon les besoins exprimés par la région.

Le rôle du Bureau serait également de concrétiser l'acquis des réunions par la mise en place de services de conseil technique ou, à la demande de certains pays, par la création sur Internet d'un réseau d'informations et de relations entre les principaux acteurs de la région. La fourniture de cet appui technique, conditionnée par les éventuelles restrictions budgétaires imposées au Bureau, se verrait toutefois allouer par le plan d'action global un certain montant initial destiné à inciter les Etats Membres, les partenaires sociaux ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui souhaiteraient soutenir ces activités à apporter leur propre contribution technique et financière.

Pays de l'OCDE

S'agissant des pays de l'OCDE, le Bureau proposerait de poursuivre et d'intensifier la coopération sur le projet de recrutement et maintien en fonctions d'enseignants lancé par l'OCDE en mars 2002, et de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre ce projet au-delà de son échéance en 2004, dans un certain nombre de pays souhaitant coopérer à la réalisation de quelques objectifs prioritaires relevant des compétences de l'OIT. Cette coopération serait fondée sur une consultation avec des coordinateurs régionaux gouvernementaux de la STM, avec les groupes d'employeurs et de travailleurs du Conseil d'administration, le Comité consultatif économique et industriel (BIAC), la Commission syndicale consultative (TUAC) ainsi qu'avec les services de l'OIT désignés plus haut.

Evaluation et contrôle

Pour réaliser son étude d'impact, le Bureau mettrait au point un instrument de contrôle facile à utiliser et permettant de vérifier si les recherches, le dialogue et la coopération avec les pays provoquent un changement effectif des politiques, des législations et des mesures, en sorte qu'il soit possible de traiter les questions et problèmes les plus urgents. Les résultats de cette analyse constitueraient l'un des volets d'un rapport global, prévu pour 2006, présentant l'ensemble des résultats des recherches, des débats et des mesures de coopération ou de conseil technique conduits en coopération avec les divers pays ainsi que leurs effets à l'échelon national et international. Il s'agirait également d'établir un bilan des enseignements, des succès et des échecs de l'opération.

Le rapport global serait soumis à l'examen du Conseil d'administration et constituerait un apport fondamental pour la réunion du CEART en 2006. Une fois approuvé par le Conseil d'administration, il serait présenté à l'ensemble des Etats Membres, selon la procédure habituelle.

III. Améliorer la compétitivité des secteurs THC (textiles, habillement, chaussure) par la promotion du travail décent

Proposition d'un programme d'action intégré pour la période biennale 2004-05

Les industries THC, de par leur caractère global, sont fortement soumises à la pression de la concurrence internationale. Cette pression s'est accentuée au cours des dernières années avec le démantèlement progressif de l'arrangement multifibres et la suppression totale des systèmes de quotas associés à l'horizon 2004. Cette ouverture généralisée des marchés THC affectera plus

particulièrement les pays en développement les plus fragiles qui, ne disposant plus de quotas, devront valoriser leur production THC en misant sur la qualité et les critères sociaux de compétitivité. Ces changements auront un impact sur la viabilité des entreprises sur le long terme, modifieront les paramètres de la compétitivité et influenceront sur l'évolution de l'emploi et des pratiques de travail. Dans ce contexte, il est important que la recherche d'amélioration de la compétitivité s'effectue dans un cadre approprié qui prenne en compte les éléments économiques mais également les éléments sociaux qui conditionnent de plus en plus la position concurrentielle des entreprises au plan international.

Lorsque l'on analyse l'évolution des paramètres de compétitivité des industries THC, on se rend compte que les paramètres sociaux occupent une place de plus en plus importante. La compétitivité interne des entreprises est conditionnée en grande partie par l'existence d'un climat social favorable qui, lui-même, repose sur de bonnes pratiques de travail et l'existence d'un dialogue social constructif entre les partenaires sociaux. Lorsque le climat social se dégrade, les entreprises ne sont plus en mesure de satisfaire aux exigences nouvelles des marchés (production en juste-à-temps et à flux tendus) et les salariés ne sont plus motivés pour améliorer leurs compétences et assurer les niveaux de qualité requis. Il en résulte une baisse de compétitivité qui, sur un marché hautement concurrentiel, peut entraîner la fermeture des entreprises concernées et la perte des emplois associés.

La compétitivité externe des entreprises repose également en grande partie sur l'image que ces entreprises donnent en matière de respect des droits de l'homme au travail. Le marché mondial des produits THC est en effet influencé par l'attitude des consommateurs finaux qui se préoccupent de plus en plus des conditions dans lesquelles ont été produits les vêtements ou les chaussures qu'ils achètent. Ceci explique la prolifération des codes de conduite et autres initiatives volontaires privées qui, pour les secteurs THC, font principalement référence au respect des normes fondamentales relatives aux droits de l'homme au travail.

Les donneurs d'ordre internationaux, qu'il s'agisse des entreprises THC qui ont leur siège dans les pays industriels ou des grands groupes de distribution, lorsqu'ils ont recours à la sous-traitance internationale, assortissent désormais à leurs cahiers des charges le respect des normes fondamentales du travail et de la législation nationale du travail en vigueur dans les pays avec lesquels ils opèrent. Cette pratique, qui tend à se généraliser, influence les décisions stratégiques des acheteurs mondiaux et, par voie de conséquence, la position compétitive des entreprises selon leur capacité à respecter la législation nationale et les normes fondamentales du travail.

Compte tenu de l'importance croissante de ces facteurs sociaux de compétitivité dans les secteurs THC (ce que l'on pourrait appeler la social-compétitivité), et de la convergence de ces paramètres avec les objectifs stratégiques de l'OIT, il est proposé de mettre en oeuvre, au cours de la période biennale 2004-05, un programme d'action intégré sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs THC par la promotion du travail décent. Ce programme d'action sera, dans un premier temps, testé par une série de programmes pilotes mis en place dans un nombre limité de pays.

Un premier programme pilote de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité du secteur textile-habillement par la promotion du travail décent a été récemment lancé au Maroc. Ce programme pilote fait partie intégrante du protocole d'accord relatif au programme de coopération 2002-2005 signé lors de la Conférence internationale du Travail entre le Royaume du Maroc et le Bureau international du Travail.

Pour la période biennale 2004-05, le Bureau se propose d'élargir cette expérience pilote à d'autres pays de manière à valoriser l'expérience acquise en la matière dans le contexte marocain.

La première étape de ce programme consistera, avec l'appui de nos mandants sectoriels, à identifier les pays désireux de participer à cet élargissement et qui se trouvent à un stade de développement de leurs industries THC qui nécessite une remise à niveau qualitative dans laquelle les paramètres de compétitivité sociale jouent un rôle déterminant.

L'approche qui sera ensuite développée dans chaque pays ainsi sélectionné mettra en particulier en avant les éléments sociaux de la compétitivité (social-compétitivité) dans leur rapport d'interdépendance avec les aspects économiques du développement.

L'objectif global sera de développer, dans chaque pays et en fonction de ses spécificités, une approche stratégique de mise à niveau des entreprises THC coordonnée dans ses dimensions économiques et sociales en vue de promouvoir le travail décent dans ces industries.

Les objectifs immédiats seront:

- 1) de synthétiser et d'évaluer l'état des connaissances sur les secteurs THC en mettant en évidence les aspects sociaux de la compétitivité;
- 2) de définir et de mettre en œuvre des politiques et programmes intégrés contribuant à l'amélioration de la compétitivité par la promotion du travail décent;
- 3) de développer les capacités de concertation et de dialogue des acteurs sociaux sectoriels en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement économique et social des secteurs THC;

Le produit développé dans chaque pays consistera en l'adoption d'une approche concertée et intégrée d'amélioration de la productivité et de la compétitivité par la promotion du travail décent.

Les activités principales seront:

- 1) la réalisation d'un «état des lieux» économique et social des industries THC qui fasse apparaître les déterminants et paramètres sociaux de la compétitivité. Cet état des lieux serait réalisé par des consultants nationaux avec l'appui technique du Bureau;
- 2) la mise en place, dans chaque pays, d'un comité de pilotage tripartite dont le mandat sera de veiller à la bonne marche du projet. Il proposera les orientations du programme, validera la phase de recherche (état des lieux), procédera avec l'appui du Bureau à l'élaboration de termes de références et d'un projet de programme d'action;
- 3) le projet de programme d'action élaboré par le comité de pilotage avec l'appui du Bureau sera discuté, pour approbation, à l'occasion d'un séminaire national tripartite concernant l'amélioration de la compétitivité des secteurs THC par la promotion du travail décent;
- 4) le texte final du programme d'action comportera deux volets:
 - le premier volet comportera les programmes et politiques à mettre en œuvre au plan national;
 - le deuxième volet définira les domaines dans lesquels les mandants sectoriels désireraient une assistance spécifique du Bureau.

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de la mise en œuvre des programmes et politiques. Il assurera également l'interface avec les activités et programmes d'appui demandés au Bureau.

Il est prévu que le BIT assure également la coordination des travaux des comités de pilotage ainsi que leur secrétariat.

Dans chaque pays, les modalités de mise en œuvre seront comparables.

L'ensemble des activités proposées sera réalisé en consultation permanente avec les constituants tripartites nationaux.

La coordination du programme sera assurée par le Département des activités sectorielles en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs et les équipes multidisciplinaires concernés.

Une collaboration étroite sera également assurée avec le Département de l'intégration des politiques ainsi qu'avec ACTRAV, ACT/EMP et IFP/DIALOGUE. Une cellule restreinte de coordination pourra être constituée, si nécessaire.

Par ailleurs, un comité technique élargi sera mis en place au sein du Bureau de manière à donner une suite appropriée aux demandes formulées dans chaque pays. La composition de chaque comité technique variera en fonction de la nature de ces demandes.

* * *

A la fin de cette série d'exercices pilotes, une évaluation des programmes nationaux mis en place sera réalisée. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport de synthèse qui sera soumis à l'ensemble des mandants sectoriels.

Annexe 2

Liste provisoire des grandes questions touchant aux différents secteurs économiques

Agriculture, plantations, autres secteurs ruraux

- Travail décent dans l'agriculture (voir le programme d'action proposé).

Production de métaux de base

- Promotion du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux.
- Mise à jour du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans l'industrie du fer et de l'acier.

Industries chimiques

- La flexibilité du travail et ses incidences sur la qualité de la vie professionnelle (thème d'une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Commerce

- Effet sur l'emploi des fusions et acquisitions (thème d'une activité sectorielle qui se tiendra en avril 2003).
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).
- Manuel sur le dialogue social.

Construction

- Promotion des normes fondamentales du travail dans le contexte de la sous-traitance.
- Sécurité et santé au travail dans la construction.

Education

- Remédier aux pénuries d'enseignants pour réaliser l'objectif de l'éducation pour tous (voir le programme d'action proposé).
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Services financiers, autres services professionnels

- Dialogue social dans le cadre de fusions et d'acquisitions.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Produits alimentaires, boissons, tabac

- Avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (thème d'une réunion sectorielle qui se tiendra en février 2003).
- Développement des PME dans les industries des produits alimentaires et des boissons.

Foresterie, bois, pâte et papier

- Le développement social durable, y compris la protection des groupes vulnérables (tels que les femmes, les populations indigènes et les paysans sans terre).
- Utilisation du contrat de travail.

Services de santé

- Dialogue social (thème d'une réunion sectorielle organisée en octobre 2002).
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Hôtellerie, restauration, tourisme

- Impact social du 11 septembre 2001 dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.
- Sécurité et santé au travail, et notamment le VIH/SIDA.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui aura lieu en octobre 2003).

Transport maritime, activités portuaires, pêche, transport fluvial

- Consolidation des normes du travail maritime (réunions en 2002-03, conférence préparatoire en 2004, session maritime de la CIT en 2005).
- Consolidation des normes pour le secteur de la pêche (CIT 2004 et 2005).
- Sécurité et sûreté maritime et portuaire (maritime: CIT 2003; portuaire: réunion en 2003).

Industries mécaniques et électrotechniques

- Formation permanente (thème d'une réunion sectorielle organisée en septembre 2002).
- Effet sur l'emploi de l'évolution technologique et des restructurations.

Médias, culture, arts graphiques

- Effet de l'évolution technologique sur l'emploi et la formation.
- Statut contractuel des travailleurs des médias et du spectacle.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Industries extractives (charbon, autres minéraux)

- Emploi, temps de travail et formation (thème d'une réunion sectorielle qui aura lieu en octobre 2002).
- VIH/SIDA (thème également traité dans un rapport soumis à la réunion sectorielle).
- Sécurité et santé au travail dans les industries extractives.

Production de pétrole et de gaz, raffinage du pétrole

- Effet sur l'emploi des fusions et acquisitions.
- Sécurité et santé au travail, et notamment le VIH/SIDA.

Service postal et autres services de communication

- Dialogue social.

- Impact social des progrès technologiques et des restructurations.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Service public

- Dialogue social dans les services publics d'urgence (thème d'une réunion sectorielle qui se tiendra en janvier 2003).
- Dialogue social dans le cadre des réformes du service public.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Textiles, vêtement, cuir et chaussure

- Promotion de la compétitivité par le travail décent (voir le programme d'action proposé).

Transport (y compris aviation civile, transports ferroviaires, transport routier)

- Les incidences du 11 septembre 2001 sur l'emploi dans l'aviation civile.
- Le VIH/SIDA dans toutes les branches des transports.
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).

Fabrication de matériel de transport

- Effet sur l'emploi de la surcapacité et des restructurations.
- Sécurité et santé au travail dans la démolition des navires.

Services publics de distribution (eau, gaz, électricité)

- Dialogue social (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en mai 2003).
- Effet sur l'emploi des restructurations et de la privatisation (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en mai 2003).
- Stress et violence (thème traité dans une réunion sectorielle qui se tiendra en octobre 2003).